

Annexe III

Accords internationaux multilatéraux (année civile)

Accord entre l'Agence internationale de l'énergie atomique et les Gouvernements du Canada, de la Jamaïque et des États-Unis d'Amérique, concernant la cession d'uranium enrichi pour un réacteur de recherche de faible puissance

Fait à Vienne, le 25 janvier 1984

En vigueur le 25 janvier 1984

Accord international de 1984 sur le sucre

Fait à Genève, le 5 juillet 1984

Protocole à la Convention Internationale pour la conservation des thonines de l'Atlantique

Fait à Paris, le 10 juillet 1984

Signé par le Canada le 10 septembre 1984

Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif au financement à long terme du programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)

Fait à Genève, le 28 septembre 1984

Signé par le Canada le 3 octobre 1984

Protocole de 1984 modifiant la Convention intérimaire sur la conservation des phoques à fourrure du Pacifique Nord, du 9 février 1957 tel que modifié

Fait à Washington, le 12 octobre 1984

Signé par le Canada le 12 octobre 1984

Convention internationale des télécommunications avec règlement général et annexes, et protocoles

Faite à Nairobi, le 6 novembre 1982

Signée par le Canada à Nairobi, le 6 novembre 1982

L'instrument de ratification du Canada

a été déposé à Genève, le 11 octobre 1983

En vigueur le 1^{er} janvier 1984

En vigueur pour le Canada, le 1^{er} janvier 1984

Protocole additionnel facultatif à la Convention internationale des télécommunications (Nairobi-1982)

Fait à Nairobi, le 6 novembre 1982

Signé par le Canada à Nairobi, le 6 novembre 1982

L'instrument de ratification du Canada

a été déposé à Genève, le 11 octobre 1983

En vigueur le 1^{er} janvier 1984

En vigueur pour le Canada, le 1^{er} janvier 1984

Texte modifié de l'article VII de la Convention visant à faciliter le trafic maritime international, 1965

Fait à Londres, le 19 novembre 1973

En vigueur le 2 juin 1984

En vigueur pour le Canada, le 2 juin 1984